

Initiatives ministérielles

p. 100. Puis, en 1990-1991, ils les ont gelés et, avec ce projet de loi, ils veulent prolonger le gel de deux ans. Si l'on évalue les conséquences des décisions que les conservateurs ont prises au sujet de la formule des transferts pour la période allant de 1986 jusqu'à 1995, on s'aperçoit que les provinces perdront près de 9 milliards de dollars en paiements de transfert au chapitre de l'enseignement postsecondaire.

J'aimerais que le député de Cap-Breton Highlands—Canso nous parle du taux de chômage dans sa région et des répercussions qu'aura sur les étudiants en chômage cette réduction des subventions au chapitre de l'enseignement postsecondaire versées à sa province. Comme il le sait, plus les étudiants sont instruits, plus ils ont de chances de trouver et de conserver un emploi; naturellement, moins ils sont instruits, moins ils ont de chances. Quelles seront les conséquences de ce projet de loi sur les étudiants qui entreprennent des études postsecondaires dans sa province?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Je remercie mon collègue de sa question. Dans la partie de la Nouvelle-Écosse où je vis, le taux de chômage atteint environ 20 p. 100 et, à certains autres endroits, il est plus élevé. Je parle du taux de chômage officiel. Le taux réel est probablement nettement supérieur.

En réponse à la question qui m'a été posée, je dirai que la réduction des paiements de péréquation et de transfert en matière d'enseignement postsecondaire a déjà des répercussions. Elle a en effet obligé les universités de la Nouvelle-Écosse à hausser considérablement leurs frais de scolarité par rapport à ceux des autres régions du Canada. Ces frais sont les plus élevés au Canada. Aussi, pour les jeunes de notre région dont les parents sont très souvent chômeurs, il est de plus en plus difficile de fréquenter l'université pour poursuivre des études supérieures et se préparer à occuper un bon emploi bien rémunéré, en Nouvelle-Écosse ou ailleurs au Canada.

Cette réduction a des répercussions immédiates très préjudiciables dans ma région.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 32, conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 1992.

LOI DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 28 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 1992, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif E.

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 110)

POUR

Députés

Andre	Atkinson
Beatty	Belsher
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbett	Côté
Couture	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domme	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Loiselle
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Marin	Mayer
Mazankowski	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plourde
Pronovost	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Thacker	Thompson